

**EIGHTH ANNUAL CONFERENCE OF THE  
STATES PARTIES TO AMENDED  
PROTOCOL II TO THE CONVENTION ON  
PROHIBITIONS OR RESTRICTIONS ON THE USE  
OF CERTAIN CONVENTIONAL WEAPONS WHICH  
MAY BE DEEMED TO BE EXCESSIVELY INJURIOUS  
OR TO HAVE INDISCRIMINATE EFFECTS**

CCW/AP.II/CONF.8/NAR.32  
10 November 2006

FRENCH ONLY

---

**Geneva, 6 November 2006**

Item 10 of the agenda

**Consideration of matters arising from  
reports by High Contracting Parties  
according to paragraph 4 of Article 13  
of the Amended Protocol II**

**FRANCE**

National annual report

Submitted in accordance with Article 13, paragraph 4 and Article 11 paragraph 2 of the  
Protocol on Prohibitions or Restrictions on the Use of Mines,  
Booby-Traps and Other Devices  
as Amended on 3 May 1996 to the CCW



**PROTOCOLE SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI  
DES MINES, PIÈGES ET AUTRES DISPOSITIFS, TEL QU'IL A ÉTÉ MODIFIÉ  
LE 3 MAI 1996, ANNEXÉ À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU  
LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES  
QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS  
TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS  
DISCRIMINATION  
(PROTOCOLE II, TEL QU'IL A ÉTÉ MODIFIÉ LE 3 MAI 1996)**

Formules provisoires pour les rapports à présenter en application de l'article 13, paragraphe 4, et de l'article 11, paragraphe 2.

NOM DE LA HAUTE PARTIE FRANCE  
CONTRACTANTE

DATE DE PRESENTATION  
DU RAPPORT \_\_\_\_\_

AUTORITE(S) NATIONALE(S)  
A CONTACTER \_\_\_\_\_  
(Nom, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique)

Ces informations peuvent être communiquées aux autres parties intéressées et aux organisations pertinentes :

OUI

NON

Partiellement, uniquement celles qui figurent sur les formules cochées ci-après :

A

B

C

D

E

F

G

**Renseignements pour la période allant du 02/10/2005 au 01/10/2006**

- |   |   |
|---|---|
| <b>Formule A:</b> Diffusion d'informations:   | <input checked="" type="checkbox"/> ont changé                                |
|   | <input type="checkbox"/> restent inchangés                                    |
| <b>Formule B:</b> Déminage et programmes de réadaptation:   | <input checked="" type="checkbox"/> ont changé                                |
|   | <input type="checkbox"/> restent inchangés                                    |
| <b>Formule C:</b> Exigences techniques et informations utiles y relatives:  | <input type="checkbox"/> ont changé   |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> restent inchangés (dernier rapport: 2003) |
| <b>Formule D:</b> Textes législatifs:   | <input type="checkbox"/> ont changé   |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> restent inchangés (dernier rapport: 2003) |
| <b>Formule E:</b> Échange international d'informations techniques, coopération au déminage, coopération et assistance techniques: | <input checked="" type="checkbox"/> ont changé                                |
|   | <input type="checkbox"/> restent inchangés                                    |
| <b>Formule F:</b> Autres points pertinents:   | <input checked="" type="checkbox"/> ont changé                                |
|   | <input type="checkbox"/> restent inchangés                                    |
| <b>Formule G:</b> Renseignements sur le déminage à fournir pour la base de données de l'ONU:                                      | <input checked="" type="checkbox"/> ont changé                                |
|   | <input type="checkbox"/> restent inchangés                                    |

**Formule A      Diffusion d'informations**

Art.13                    « Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire...des rapports  
par.4, a1. a)            annuels sur :

- a) la diffusion d'informations sur le présent Protocole à leurs forces armées et à la population civile. »

*Observations :*

Haute Partie contractante FRANCE renseignements pour  
la période allant du 02/10/05 au 01/10/06

Informations diffusées aux forces armées

- Instruction sur le droit des conflits armés dans les écoles militaires de formation des cadres. A ce jour, tous les programmes des écoles d'officiers, tant au niveau de la formation initiale que celui de la formation supérieure, et certaines écoles de sous-officiers, comportent un module d'enseignement sur cette matière. La Convention de Genève de 1980 et son Protocole II amendé sont évoqués dans ce cadre.
- Instruction sur les risques liés aux mines existantes sur les théâtres extérieurs insérée dans certains cours.
- Directive du Chef d'état-major des Armées (12 novembre 1998), relative aux mines antipersonnel avec notamment :
  - l'interdiction d'emploi sans exception;
  - l'interdiction de participer à l'élaboration de plans prévoyant l'emploi de mines antipersonnel;
  - l'interdiction de participer à des opérations militaires avec emploi de mines antipersonnel.

Informations diffusées à la population civile

- Rapport annuel de la CNEMA (Commission Nationale pour l'Elimination des Mines Antipersonnel) au parlement ;
- Réponses aux questions parlementaires sur la problématique des mines.

**A compléter éventuellement par le MAE**

**Formule B      Déminage et programmes de réadaptation**

Art.13                    « Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire...des rapports  
par.4, a1. b)            annuels sur :

b) Le déminage et les programmes de réadaptation civile".

*Observations :*

Haute Partie contractante FRANCE renseignements pour  
la période allant du 02/10/05 au 01/10/06

Programmes de déminage

La France n'est pas affectée par les champs de mines.

Toutefois, une zone non totalement dépolluée de mines antipersonnel subsiste encore à l'intérieur du dépôt de munitions de La Doudah à Djibouti (emprise placée sous responsabilité française).

Les travaux préparatoires aux opérations de dépollution sont aujourd'hui en phase de validation finale au sein du ministère de la Défense.

Tout est mis en œuvre pour que les opérations de dépollution soient achevées le plus tôt possible avant 2009.

Pour ce qui concerne la coopération internationale, voir la formule E.

Programmes de réadaptation

Programmes de réadaptation civile

Ne s'applique pas : la France n'est pas affectée par des champs de mines.

Pour ce qui concerne la coopération internationale, voir la formule E.

**Formule E      Echange international d'informations techniques, coopération au déminage, coopération et assistance techniques**

Art.13            « Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire...des rapports  
par.4, a1. e)      annuels sur :

- c) les mesures prises concernant l'échange international d'informations techniques, la coopération internationale au déminage ainsi que la coopération et l'assistance techniques, »

*Observations :*

Haute Partie contractante FRANCE renseignements pour  
la période allant du 02/10/05 au 01/10/06

Echange international d'informations techniques

- Organisation de visites du centre de déminage de l'Ecole Supérieure et d'Application du Génie (ESAG) d'Angers par des délégations étrangères civiles et militaires (Allemagne, Slovaquie, Belgique, Ukraine, Bosnie, Inde).
- Enrichissement de la banque de données "mines" de la Division Formation au déminage (DFD) de l'ESAG.
- Echanges d'information et collaboration technique étroite avec l'ensemble des services de déminage des armées européennes.
- Echanges d'information et collaboration technique étroite avec des organisations non gouvernementales et entreprises commerciales œuvrant dans le domaine de l'action contre les mines.

Coopération internationale au déminage / Coopération et assistance techniques internationales

- Formation des démineurs libanais (5 semaines à l'ESAG pour 20 stagiaires de l'armée libanaise en novembre et novembre 2005), puis mission d'évaluation et d'assistance de la DFD de l'ESAG au Liban en mai et juin 2006 (4 semaines pour un officier et deux sous-officiers).
- Poursuite des actions de coopération avec le Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD) de Ouidah au Bénin La France participe au fonctionnement de cette école béninoise à vocation régionale en mettant à disposition du centre un officier et un sous-officier français permanents auxquels s'ajoutent, lors de chaque stage, deux autres spécialistes des mines issus de l'ESAG.
- Mission d'expertise en Bosnie d'un officier de l'ESAG, en avril 2006, en vue de conseiller et d'évaluer le programme de déminage et de proposer une collaboration dans le domaine de la formation.

- Mission d'expertise en Slovaquie d'un officier et d'un sous-officier de l'ESAG, en mars 2006, en vue de conseiller et d'évaluer le programme de déminage et de proposer une collaboration dans le domaine de la formation.
- Envoi d'une mission de formation sous l'égide de l'OSCE au Tadjikistan (1 officier et 3 sous-officiers de l'ESAG), de mars à juin 2006, afin de former des artificiers pour la destruction de munitions et superviser la destruction des stocks existants.
- Participation à une mission de l'UNDP (United Nations Development Programme) de mars à avril 2006 au Tadjikistan (1 officier et 1 sous-officier du génie) afin de superviser le déminage conduit par la Fondation Suisse de Déminage (FSD).
- Participation d'un officier ukrainien à un stage MINEX 2 (2 semaines) à l'ESAG.
- Mission d'expertise en Ukraine d'un officier et d'un sous-officier de l'ESAG, en mai 2006, en vue de conseiller et d'évaluer le chantier de dépollution du dépôt de munitions de Novobohdanivka.
- Envoi d'une mission de formation à l'institut du génie ukrainien de Kamenets-Podilskiy conduite par un officier et deux sous-officiers de l'ESAG en vue de former des artificiers pour la destruction de munitions.
- Participation d'un officier de l'ESAG/DFD à un stage de formation sur le système de gestion de l'information de l'action contre les mines « IMSMA » (Information Management System for Mine Action), version 4.0, du 24 au 28 juillet 2006 en Suisse.



**Bilan des actions françaises contre les mines antipersonnel pendant  
la dernière décennie**

**LES CONCOURS MILITAIRES FRANÇAIS AUX OPERATIONS  
INCLUANT UN VOLET « DEMINAGE »**

<b>Années</b>	<b>Pays / Opération</b>	<b>Personnel (Nbre d'hommes)</b>
1996 - 1999	Bosnie / IFOR	80
1997 - 2004	Tchad (coopération)	2
1997 - 1999	Bosnie / UNMAC	5
1998 - 1999	Angola / UNOPS	10
1998	Honduras et Nicaragua	6
1998 - 2004	Djibouti (coopération)	2
1998	Liban	30
1999 - 2001	Croatie UEO (WEUDAM)	1
1999 - 2003	Kosovo / TRIDENT (KFOR)	15
2000 - 2002	Bénin	3
2001	Namibie	2
2001	Zambie	2
2001 - 2003	Afghanistan (PAMIR)	11
2003	République Démocratique du Congo (Artémis)	4
2003 - 2004	Bosnie (mission de police)	15
2004	Bosnie / SFOR	14
2004	Cote d'Ivoire / ONUCI	6
2004	Kosovo / TRIDENT	7
2004	Afghanistan / ISAF	11
2005	Bosnie / SFOR	12
2005	Côte d'Ivoire / ONUCI	9
2005	Côte d'Ivoire / LICORNE	12
2005	Kosovo / TRIDENT	15
2005	Afghanistan / ISAF	12
2006	Bosnie / SFOR	12
2006	Côte d'Ivoire / ONUCI	180
2006	Côte d'Ivoire / LICORNE	2
2006	Kosovo / TRIDENT	3
2006	Afghanistan / ISAF	12
2006	Liban	220

**Formule F      Autres points pertinents**

Art.13            « Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire...des rapports  
par.4, a1. f)      annuels sur :

d) d'autres points pertinents »

*Observations :*

Haute Partie contractante FRANCE renseignements pour  
la période allant du 02/10/05 au 01/10/06

Autres points pertinents

*A l'Ecole Supérieure et d'Application du Génie (ESAG) d'Angers*

- Formation de cadres du Génie au système de gestion de l'information de l'action contre les mines « IMSMA » (Information Management System For Mine Action), version 4.0, avant leur déploiement sur des théâtres extérieurs.
- Organisation de missions de sensibilisation au danger des mines au profit de stagiaires de « Bioforce » de Lyon, collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé, intervenant dans tous les champs de la solidarité internationale (4 missions de 2 jours pour 2 instructeurs de l'ESAG).
- Conférences de sensibilisation à la problématique des mines antipersonnel au profit de lycées et universités français.
- Poursuite des traductions en espagnol, portugais allemand, russe et tadjik de la bande dessinée destinée à la sensibilisation au danger des mines intitulée « Mille et une mines » réalisée par l'ESAG. Traduite en anglais, en serbo-croate et en khmer, cette bande dessinée est notamment utilisée au Cambodge par l'ONG « Les enfants du Mékong » depuis 2004.
- Poursuite du partenariat avec l'Education nationale française pour l'amélioration du kit pédagogique de sensibilisation au problème des mines antipersonnel actuellement utilisé auprès d'élèves en classe de troisième (âgés en moyenne de 13 ans).

**Formule G Renseignements sur le déminage à fournir à la base de données de l'ONU**

Art.11 par.2 « Chaque Haute Partie contractante s'engage à fournir à la base données sur le déminage établie dans le cadre des organismes des Nations Unies des renseignements sur le déminage concernant notamment :

- e) Différents moyens et techniques, ainsi que les listes d'experts, d'organismes spécialisés ou de centres nationaux qui puissent être contactés ».

*Observations :*

Haute Partie contractante FRANCE renseignements pour la période allant du 02/10/05 au 01/10/06

Moyens et techniques de déminage

- Voir points de contact nationaux.

Listes d'experts et d'organismes spécialisés

- Délégation Générale pour l'Armement (DGA) / Etablissement Technique de Bourges (ETBS)
- Direction Centrale du Matériel de l'Armée de Terre (DCMAT)
- Ecole Supérieure et d'Application du Génie d'Angers (ESAG) – Centre National de formation au Déminage Humanitaire (CNDH)
- Section Technique de l'Armée de Terre (STAT)
- Echelon Central NEDEX /EOD
- Commandement de la Force d'Action Navale - ALFAN (compétences maritimes jusqu'à la laisse de haute mer)

Centres nationaux à contacter au sujet du déminage

- Etat-major des armées, Relations internationales, Division maîtrise des armements  
Capitaine de frégate Benoît Duchenet - Tel : 00 33 1 42 19 56 59 - Fax : 00 33 1 43 19 73 00  
Email : benoit.duchenet@defense.gouv.fr
- Ecole Supérieure et d'Application du Génie d'Angers, Division formation au Déminage  
Lieutenant-colonel Philippe Bouinières – Tel : 00 33 2 41 24 82 27  
Fax : 00 33 2 41 24 83 88 Email : minex@esag.terre.defense.gouv.fr

## Annexe 2

**LES ACTIONS DE DEMINAGE CIVIL MENEES PAR PAYS  
ET LEUR FINANCEMENT PUBLIC FRANÇAIS**

<u>AFGHANISTAN</u>	1997	MCPA	1 MF
<b>BENIN</b>	2002	Centre de Ouidah	495 000 €
	2003	Centre de Ouidah	568 000 €
	2004	Centre de Ouidah	417 000 €
	2005	Centre de Ouidah	368 000 €
	2006	Centre de Ouidah	453 000 €
<b>ANGOLA</b>	1996	UNOPS	
		HI (INAROEI)	3,5 MF
	1996	CIDEV (INAROEI)	9 MF
	1997		200 000 €
	2003	HI	1 000 000 €
	2005	FSP	200 000 €(prévu)
<b>BOSNIE</b>	1996/97	Via UNMAS	2 MF
	1996	6 officiers via PNUD	
	1998	via HCR	1 MF
	1998	2 officiers	
	1998	HI	1 MF
	2004	U Z E M ( ONG )	80 000 €
	2005	UZEM	100 000 €
<b>CAMBODGE</b>	1995/96	CIDEV	4 MF
	2000	TFC (PNUD)	5,3 MF
	2000	CMAC	210 000 F
	2001	PNUD	808 000 €
	2001	ESAG	55 500 €
	2001	HI	228 700 €
	2001	PNUD	158 000 €
	2002	CMAC	76 200 €
	2003	PNUD	425 000 €
	2003	HI	40 000 €
	2004	CMAC	200 000 €
	<b>CROATIE</b>	1999	MUNGOS/CROMAC
2002		ITF	78 000 €
2003		CMD	100 000 €
2003		ROVINJ	24 000 €
2004		CMD	100 000 €
2005		Centre Croate de Démunage	100 000 €
<b>GUINEE BISSAU</b>	2001	HI	213 000 €
<b>HONDURAS</b>	1996	Contribution OEA	1 MF

<b>JORDANIE</b>	2005	Formations sur place	21 259 €
<b>KOSOVO</b>	1999	Via UNMAS	2 MF
	1999	Via Fonds slovène	0,6 MF
	1999	HI	1 MF
	2003	HI	83 000 €
<b>LAOS</b>	1997	Via PNUD	
	2004	HI	15 000 €
<b>LIBAN</b>	2000	UNMAS	900 000 F
	2005	Formation au Liban	12 710 €
	2005	Formation en France	-
<b>MOZAMBIQUE</b>	1997/98	Brigades provinciales	8,9 MF (non engagé)
	1997/98	CIDEV	18 MF
	1998	HI	1 MF
	2001	HI	762 000 €
	2004	FSP	578 348 €
	2005	FSP	570 000 €
<b>NICARAGUA</b>	1997	Contribution OEA	1 MF
	2000	OEA	500 000 F
	2001	OEA	75 000 €
	2002	OEA	75 000 €
<b>SENEGAL</b>	1999	HI	1 MF
	2002	HI	114 600 €
	2003	HI	114 600 €
	2006	PNUD	375 000 USD
<b>SLOVENIE</b>	2000	ITF	600 000 F
	2002	ITF	45 000 €
	2002	ITF	83 000 €
<b>SOUDAN</b>	2006	FSP	1 000 000 € (lancement)
<b>TADJIKISTAN</b>	2005	Formations sur place	73 815 €
	2006	Formations sur place	137 000 €
<b>TCHAD</b>	2006	Formations sur place	50 500 €
<b>UKRAINE</b>	2005	Formations sur place	5 421 €
<b>YEMEN</b>	2005	PNUD	250 000 €
<b>INTER-ETATS</b>	2004	CIDH-GENEVE	30 000 €
	2005	Formations (CMD)	285 000 €